

CIRCULAIRE 105-24

16 septembre 2024

**LIMITES DE POSITIONS—PRODUITS INSCRITS
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU
CANADA (TOUS LES MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de [cette adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés	Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et OGB	162 170	168 695	2024-10-01
Les contrats CGF et OGF	47 345	53 770	2024-10-01
Les contrats CGZ et OGZ	81 200	77 950	2024-10-01
Les contrats LGB	46 250	50 250	2024-10-01

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.